



Rentrée Scolaire 2025-2026

1^{ère} et Term STAV – 1^{ère} et Term Pro

La rentrée des étudiants est fixée au :

**MARDI 2 septembre 2025 à 13h30 pour les internes
et 14h pour les demi-pensionnaires et externes**

Dès votre arrivée, merci de vous présenter au portail [ENTREE DES ELEVES](#).

13h30 - Accueil des internes, Ouverture de la bagagerie (dépôt d'affaires),

14h00 - Accueil de la Direction, de l'équipe pédagogique et éducative,

14h45 - Présentation de la formation par le Professeur Principal à l'ensemble des élèves et à leurs parents

Veillez déjà noter que la journée du **vendredi 12 Septembre 2025** sera dédiée au Tutorat : une rencontre de 20 minutes avec le binôme référent (Professeur/Educateur) amené à suivre votre enfant dans ses apprentissages tout le long de l'année scolaire. A ce titre, vous recevrez l'heure de votre rendez-vous par courriel dernière semaine du mois d'Août. Cette journée est banalisée, les élèves n'ont pas cours. La présence du jeune est obligatoire. Merci de bien vouloir nous informer de tout empêchement à l'adresse suivante :

viescolairesaintfrancois@apprentis-auteuil.org

➤ **Traitement médical long terme selon PAI**

Si votre enfant bénéficie d'un PAI (*projet d'accueil individualisé*), merci de remettre le dossier complet accompagné des ordonnances et médicaments **dans un pilulier, correspondant au nom de votre enfant.**

Pour les internes, 2 lots de médicaments dans 2 piluliers avec ordonnance :

- un pour la vie scolaire (pour les médicaments en journée)
- un pour l'internat (pour les médicaments en soirée et au lever)

A déposer au pôle Santé dès le premier jour de la rentrée ainsi que tous les lundis matin à la Vie Scolaire. (le jeune récupérant son pilulier vide tous les vendredis)

➤ **Traitement médical ponctuel**

Si votre enfant suit un traitement médical occasionnel, merci de remettre **l'ordonnance et les médicaments correspondants** (boîte de médicament avec notice dans l'emballage d'origine) marqué au nom de l'enfant.

Pour les demi-pensionnaires, s'adresser au pôle Vie Scolaire dès le premier jour de traitement.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucun traitement ne pourra être donné à votre enfant sans ordonnance (et PAI en cas de traitement à long terme).